



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 12 février 2002 à 9h 30, à laquelle sont présents : monsieur Yves Ducharme, président, mesdames et messieurs les conseillers-ères Jocelyne Houle, vice-présidente, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité sous la présidence du président.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-82 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER – 180 883,92 \$ DE L'EX-VILLE D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer de l'ex-Ville d'Aylmer dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
RF 49	pièces de comptes à payer	180 883, 92 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-83 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N^o 5 – 23 112,86 \$ DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n^o 5 de l'ex-Ville de Masson-Angers dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n ^o 5	pièces de comptes à payer	23 112,86 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-84 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N^o 53 – 45 209,96 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 54 – 220 458,78 \$ AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS N^o 52 – 119,15 \$ DE L'EX-VILLE DE HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer n° 53 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer n° 54 ainsi que la liste des réquisitions n° 52 de l'ex-Ville de Hull dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 53	pièces de comptes à payer	45 209,96 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002
PD n° 54	pièces de comptes à payer	220 458,78 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002
Réquisitions n° 52	pièces de comptes à payer	119,15 \$	23 janvier 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-85 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS – 204 061,75 \$ DE L'EX-CUO

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements de l'ex-CUO dont vous trouverez le détail ci-après :

Description	Montant	Période
Liste des paiements	204 061,75 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-86 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS – 17 486,31 \$ DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements de l'ex-Ville de Buckingham dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
RG032	Liste des paiements	17 486,31 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-87 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N° 4 – 10 446,56 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N° 5 – 722 449,46 \$, LISTE DES RÉQUISITIONS N° 1 – 1 042,63 \$ ET N° 2 – 1 349,74 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE N° 2 – 812 240 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 4 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 5,

la liste des réquisitions n° 1 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 2 dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 4	pièces de comptes à payer	10 446,56 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002
PD n° 5	pièces de comptes à payer	722 449,46 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2002
Réquisitions n° 1	pièces de comptes à payer	1 042,63 \$	16 janvier 2002
Réquisitions n° 2	pièces de comptes à payer	1 349,74 \$	23 janvier 2002
Embauches n° 2	liste des embauches de personnel temporaire	812 240,00 \$	21 au 28 janvier 200

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-88 **RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-03 26 003,99 \$ PÉRIODE DU 24 AU 31 JANVIER 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-03 d'un montant total de 226 003,99 \$ pour la période du 24 au 31 janvier 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-89 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-03 – 208 784,31 \$ – PÉRIODE DU 25 AU 31 JANVIER 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-03 d'un montant total de 208 784,31 \$ pour la période du 25 au 31 janvier 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-90 **SOUSSION – 2002 SP 001 – IMPRESSION – PROGRAMMATION LOISIRS ET CULTURE – MODULE CULTURE ET LOISIRS – FIRME : PERFORMANCE PRINTING LTD – 98 537,48 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme « Performance Printing Ltd », 65, Lorne Street, Smiths Falls, Ontario, K7A 3K8, pour l'impression de la programmation Loisirs et Culture pour chacun des cinq secteurs de la Ville

de Gatineau, pour les publications du printemps et de l'été, le tout en conformité avec sa soumission en date du 4 février 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant de 98 537,48 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02 70020 344 « Impression pour diffusion ».

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02 70020 344	Impression pour diffusion	95 110,84 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	3 426,64 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-91

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL
– SERVICE DU GREFFE – SECTION GESTION DES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le Programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine permet aux employeurs d'embaucher des étudiants durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des mandats de la Section gestion des documents et des archives au Service du greffe est de traiter, conserver et diffuser notre patrimoine archivistique municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la demande de subvention, présentée dans le cadre du Programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine.

De plus, ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises advenant l'acceptation de cette demande de subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-92*

**ACCEPTATION – REQUÊTE SERVICES MUNICIPAUX – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL – DOMAINE DU CHEVAL BLANC, PHASE 4.1.1**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau a accepté, par sa résolution CE-99-162, la convention et la requête présentées par la compagnie 3223701 Canada inc. afin de procéder à ses frais et selon la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux, à la construction de bordures, à la mise en place d'un système d'éclairage de rue et à la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue des Calabrais située dans les phases 3.3 et 4.1.1 du projet domiciliaire Le Domaine du Cheval Blanc;

CONSIDÉRANT QUE la convention a été signée le 22 février 1999 et est valide pour une période de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a procédé à l'installation des services municipaux et à la construction d'une partie seulement de la rue des Calabrais, soit celle située dans la phase 3.3, mais n'a pas procédé avec la partie de la rue située dans la phase 4.1.1;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 893-95 de l'ex-Ville de Gatineau, la requête approuvée ne demeure valide que pour une période de 12 mois et que cette dernière doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 désire maintenant procéder à l'installation des services municipaux et à la construction de la partie de la rue des Calabrais située dans la phase 4.1.1 du projet domiciliaire Le Domaine du Cheval Blanc et formée par le lot 2681440 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les services municipaux, le réseau d'éclairage, les bordures, la fondation de rue et le revêtement asphaltique sur la partie de la rue des Calabrais située dans la phase 4.1.1 du projet domiciliaire Le Domaine du Cheval Blanc et formée par le lot 2681440.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-haut par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc.

D'autoriser le bureau d'experts-conseils à présenter les plans, pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue formée par le lot 2681440 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter et d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie 3223701 Canada inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, le contrat relatif à l'obtention de servitudes et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-93

SUBVENTION DE 150 \$ – CARNAVAL D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers R. Alain Labonté, André Levac et André Touchet à participer à une activité organisée dans le cadre du Carnaval d'Aylmer qui se tiendra le 16 février 2002.

Les fonds pour cette fin, au montant de 150 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40002, 40001, 40003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Carnaval d'Aylmer, à l'attention de M. Guy Leblanc, président, Aylmer, Québec J9H 5E4.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002

Adoptée

CE-2002-94 **PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE – 13 FÉVRIER 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers suivants Richard Côté, Aurèle Desjardins, R. Alain Labonté, Paul Morin, Pierre Phillion, Simon Racine à participer à une activité organisée au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie qui se tiendra le 13 février 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972, projets 40013, 40014, 40002, 40011, 40007, 40009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue Notre-Dame, Aylmer Québec J9H 3C8.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2002.

Adoptée

CE-2002-95 **NOMINATION D'ADMINISTRATEURS AU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS**

CONSIDÉRANT QUE l'édifice de l'ex-Hôtel de Ville d'Aylmer, La Place des Pionniers, 115, rue Principale à Aylmer est une copropriété administrée par le Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire à plus de quatre-vingts pour-cent des espaces de cet édifice, la Ville doit mandater quatre des cinq postes d'administrateurs pour siéger au conseil d'administration de ce syndicat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme messieurs Gilles Sabourin, Jacques Meilleur, Guy Tousignant et Luc Gareau, tous employés de la Ville de Gatineau, à titre d'administrateur au conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Places des Pionniers.

Adoptée

CE-2002-96 **SUBVENTION DE 200 \$ – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL – CLINIQUE D'IMPÔT 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'action Bénévole de Hull, à l'attention de M. Roch Barrette, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 212, Hull, Québec J8X 1C5, à titre de subvention pour sa clinique d'impôt 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40004, 40005, 40006 et 40007.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-97 **PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers-ère suivants, Lawrence Cannon, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, Paul Morin et Simon Racine à participer à une activité organisée au profit de la Fondation des maladies du cœur qui se tiendra le 16 février 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972, projets 40004, 40009, 40011, 40013, 40014, et 40017,

Le trésorier es autorisé à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, région de l'Outaouais, à l'attention de Mme Margot Lajeunesse, 109, rue Wright, Bureau 103, Hull, Québec J8X 2G7.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-98 **PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU RÉFAP QUI SE TIENDRA LE 15 FÉVRIER 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Mme Denise Laferrière et M. Simon Racine à participer à une activité organisée au profit du RÉFAP qui se tiendra le 15 février 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40008 et 40009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais, 161, boulevard St-René Ouest, suite 205, Gatineau, Québec J8P 2V5.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-99 **SUBVENTION – ORGANISME ENTRE DEUX ROUES – 558 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 558 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, à l'attention de M. Jacques Goulet, président, 4, rue Sainte-Marie, Hull, Québec J8Y 2A3, représentant les frais d'adhésion des membres du conseil mentionnés ci-dessous :

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-114000-972 projet 40005	Marc Bureau 50 \$
02-114000-972 projet 40013	Thérèse Cyr 50 \$
02-114000-972 projet 40010	Joseph de Sylva 50 \$
02-114000-972 projet 40012	Denise Laferrière 50 \$
02-114000-972 projet 40008	Paul Morin 50 \$
02-114000-972 projet 40011	Pierre Phillion 50 \$
02-114000-972 projet 40007	Simon Racine 50 \$
02-114000-972 projet 40009	Richard Côté 50 \$
02-114000-972 projet 40001	André Levac 8 \$
02-114000-972 projet 40006	Louise Poirier 50 \$
02-114000-972 projet 40018	Cabinet du Maire 100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2002.

Adoptée

CE-2002-100 SUBVENTION – KESKINADA LOPPET – 500 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Keskinada Loppet, à l'attention de M. Philippe Lebel, case postale 554, succursale B, Hull, Québec J8Y 6P3, à titre de subvention concernant la compétition «mini-keski» organisée pour les moins de 13 ans et leurs parents accompagnateurs.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40006 et 40013.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2002.

Adoptée

CE-2002-101 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LES POSTES DE PRÉPOSÉ À LA PAIE ET COMMIS À LA PAIE AU SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation de directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher les postes de préposé à la paie et commis à la paie au Service des finances.

Adoptée

CE-2002-102 ENTENTE DE SERVICES AVEC MONSIEUR DAVID COULOMBE À TITRE DE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS AU CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Coulombe a été nommé au poste de responsable des communications au Cabinet du Maire conformément à la résolution numéro CTO-11-27.2 du Comité de transition de l'Outaouais, adoptée le 27 novembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE conformément au processus d'intégration des employés cadres, monsieur David Coulombe est intégré à un poste régulier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente à durée indéterminée concernant certaines conditions de travail pour la période où Monsieur Coulombe occupera ce poste au Cabinet du Maire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité confirme la nomination de monsieur David Coulombe au poste de responsable des communications au Cabinet du Maire et ce, pour une période indéterminée selon les termes et conditions convenus avec ce dernier.

À cet effet, le maire et président du comité exécutif et le greffier sont autorisés à signer l'entente de services ci-jointe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11200-115.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-103 APPROBATION - PROCÉDURE DE GARDE-CADRES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 123 450 \$

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Ville de Gatineau doit fournir les services de vingt-quatre (24) heures par jour sur sept (7) jours par semaine pour les services des opérations de terrain (voirie, aqueduc, égouts, parcs) le service de traitement des eaux et gestion des matières résiduelles (usines d'eau potable et des eaux usées) ainsi que le service des édifices et électricité (bâtiments, feux de circulation, lumières de rue) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la procédure de garde selon le rapport daté du 18 janvier 2002 du directeur du module des Travaux publics et de l'environnement pour un montant de 123 450 \$.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivantes :

Service	Poste budgétaire	Pour un montant de
Le Service des opérations de terrain	02-31110-179	93 310 \$
Le Service de la gestion des édifices et de l'électricité	02-31120-179	19 240 \$
Service - Traitement des eaux et gestion matières résiduelles	02-41110-179	10 900 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme et madame la conseillère Louise Poirier quittent leur siège

CE-2002-104 **DÉCONTAMINATION DU 385 ET DU 389, RUE PRINCIPALE (SECTEUR BUCKINGHAM) PAR ENVIR-EAU INC. SUIVANT UN PROCÉDÉ DE BIO-ASPIRATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un terrain contaminé au 389, rue Principale, secteur Buckingham, et qu'il appert que cette contamination s'étende jusqu'au 385, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1994 les travaux de décontamination au 389, rue Principale ont extrait 63 tonnes de sols contaminés et plus de 8 000 litres d'hydrocarbures en phase libre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de décontamination sont effectués par bio-aspiration, un procédé d'avant-garde;

CONSIDÉRANT QUE les travaux au 389 font déjà l'objet d'une subvention de 70% du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme REVI-SOL phase II;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à Envir-Eau inc. prenait fin le 31 décembre 2001 et que le poste de décontamination est actuellement opéré par Envir-Eau inc. et ses sous-traitants sans mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Buckingham fut avisée, en 2000 et 2001, d'une contamination adjacente sous le sol du 385, rue Principale, secteur Buckingham et que le propriétaire a autorisé la Ville, le 17 décembre 2001, d'empiéter sur sa propriété et d'y effectuer tous les travaux de décontamination nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la décontamination du 385, rue Principale, est une condition préalable à la vente du terrain, à la construction d'un magasin Tigre géant, conformément à la planification du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de décontamination au 385, rue Principale sont également admissibles au programme REVI-SOL phase II;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de décembre 2001 et janvier 2002 au 389 et 385, rue Principale, doivent être payés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE ce comité autorise le trésorier à :

1. payer les factures HA06010000012 et HA06010000013 d'Envir-Eau inc. au montant de 18 615,09 \$ (taxes comprises);
2. payer la facturation à venir pour les travaux du 28 janvier 2002 au 385, rue Principale, au montant ne devant pas excéder 3 000 \$ (taxes comprises);
3. Principale et une modification au dossier REVI-SOL phase II, à un montant ne devant pas excéder 8 100 \$ (taxes non comprises);
4. donner un mandat à Envir-Eau inc. pour continuer l'opération du poste de décontamination au 389, rue Principale de janvier à juillet 2002, à un montant ne devant pas excéder 68 600 \$ (taxes non comprises) :

Les fonds à ces fins au montant de 109 839,27 \$ (taxes incluses) seront pris à même les postes budgétaires suivants :

24-1100000418	Décontamination 389, rue Principale	6 987,00 \$
05-99224	Surplus ex-Ville de Buckingham	99 032,80 \$
04-13493	Ristourne TPS	3 819,47 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus de l'ex-Ville de Buckingham la somme de 99 032,80 \$ pour donner suite à la présente.

Toutes subventions reçues dans le cadre du programme REVI-SOL viendront réduire d'autant l'appropriation du surplus effectué auprès de la ville de Buckingham.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

Adoptée

CE-2002-105* CONTRIBUTION ÉCOMUÉE 2002

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Gatineau attribuée à l'Écomusée est récurrente pour l'année 2002;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la somme de 50 000 \$ soit versée immédiatement pour débiter ses activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de verser la somme de 50 000 \$ à l'Écomusée.

Les fonds à cette fin au montant de 50 000 \$ seront pris au poste budgétaire 72310-971.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-106* VERSEMENT – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CORPORATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU INC.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accorder à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition, une subvention de 308 650 \$ réparti comme indiqué ci-dessous et représentant la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de l'année 2002 de cet organisme à but non lucratif, à savoir :

–	salle de spectacle Odyssee	250 000 \$
	salle d'exposition Art-image	58 650 \$

De plus le directeur du Service des finances est autorisé à verser le montant total de cette subvention en quatre versements égaux aux mois de février, avril, juillet et septembre 2002.

Il est entendu que tout ajustement à cette contribution de la Ville sera établi en fonction des états financiers que la Corporation déposera au début de l'année 2003.

Postes budgétaires : 72131-951 et 72330-951.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-107 PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC QUI SE TIENDRA À QUÉBEC DU 25 AU 27 AVRIL 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil Yves Ducharme, Yvon Boucher, Lawrence Cannon, Richard Côté, Thérèse Cyr, Joseph de Sylva, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, R. Alain Labonté, Denise Laferrrière, André Levac, Luc Montreuil, Paul Morin, Pierre Philion, Louise Poirier, Simon Racine et André Touchet à participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec, du 25 au 27 avril 2002 :

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de 30 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire

02-11100-311 projets 30033	02-11100-311 projets 30019
02-11100-311 projets 30010	02-11100-311 projets 30020
02-11100-311 projets 30011	02-11100-311 projets 30021
02-11100-311 projets 30012	02-11100-311 projets 30022
02-11100-311 projets 30013	02-11100-311 projets 30023
02-11100-311 projets 30015	02-11100-311 projets 30024
02-11100-311 projets 30016	02-11100-311 projets 30025
02-11100-311 projets 30017	02-11100-311 projets 30026
02-11100-311 projets 30018	

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 13 688 06 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal Québec H3A 2M7, concernant les frais d'inscriptions.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2002.

Adoptée

CE-2002-108* MANDAT – FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire connaître les coûts réels de l'organisation du Festival des Montgolfières de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la dernière édition doivent servir de balise au Conseil d'administration de l'édition 2002 du Festival des Montgolfières de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité confie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton un mandat pour la compilation des coûts des services gratuits offerts par l'ex-Ville de Gatineau dans le cadre du Festival des Montgolfières et ce, selon les termes de l'offre de service déposé le 5 février 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71512-413 Festival des Montgolfières comptabilisé et vérification.

Ce comité, selon la recommandation du directeur général, accepte et recommande au Conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 14 900 \$ à même les imprévus pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	14 900 \$		Imprévus – Autres dépenses
02-71512-413		14 900 \$	Festival des Montgolfières – comptabilité et vérification

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-109 SUBVENTION – MOUVEMENT IMPÉRATIF FRANÇAIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 1 000 \$ à Impératif français de même que le prêt de l'Agora Gilles Rocheleau le 17 mars 2002 dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 11100-972 conseil subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

YVES DUCHAME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif